

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2022
À 20 h 00

Affiché, le 28 mars 2022

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ↳ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↳ Vote des taxes 2021
- ↳ Vote du budget primitif 2021
- ↳ Affectation du résultat 2021
- ↳ Taxe occupation du domaine public (Auberge Le Mail)
- ↳ Commission de contrôle des listes électorales, remplacement d'un membre titulaire
- ↳ Commissions communales et intercommunales, remplacement des postes vacants
- ↳ Rapport des commissions
- ↳ Informations diverses

Le Maire,
Anne Marquetet-Jouzeau

